
Adresse de la société populaire d'Ambronay (Ain), qui se félicite du gouvernement révolutionnaire et invite la Convention à continuer la guerre, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Ambronay (Ain), qui se félicite du gouvernement révolutionnaire et invite la Convention à continuer la guerre, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 702-703;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31574_t1_0702_0000_16

Fichier pdf généré le 23/01/2023

comme elle. Et vous, dignes Représentans du peuple, restez à vos postes, jusqu'à ce que l'édifice qui doit cimenter notre bonheur soit parfaitement consolidé. C'est le vœu, c'est le cri unanime de la Société populaire d'Altkirch et de toute cette contrée.

Vive la République, Vive la Montagne, périssent à jamais les tyrans couronnés et les vils complices de leurs crimes ».

SUMEZ (*secrét.*), TABOURET (*secrét.*), FIRINO (*secrét.*).

49

La société populaire régénérée de Niort, remercie la Convention d'avoir arraché les nègres à la tyrannie des blancs, et l'invite à rester à son poste, à continuer ses travaux, et à faire agir le glaive de la loi, jusqu'à ce que tout soit au niveau de l'égalité. « C'est alors, dit-elle, que vous serez proclamés, à juste titre, les libérateurs du genre humain. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Niort, 15 vent. II. A la Conv.] (2)

« La couleur de l'homme varie selon la température du pays qu'il habite.

Sous le règne des despotes on a outragé la nature au point de faire un trafic de chair humaine, et la cupidité et le despotisme des colons ont fait périr depuis plusieurs siècles des millions d'hommes de couleur.

Les blancs étoient assez dénaturés pour vendre jusqu'aux enfants qu'ils avoient eu des négresses avec lesquels ils vivoient, et assez cruels pour les arracher des bras de leurs mères éplorées pour satisfaire leur avarice.

Les cris de ces infortunés se sont fait entendre au Sénat français et sur le champ, il a brisé leurs fers.

Grâces immortelles vous soient rendues, intrépides Montagnards, que l'éclair précurseur de la foudre qui va écraser les tyrans annonce à tous les peuples que le génie de la liberté plane sur leurs têtes.

Continuez vos illustres travaux, restez fermes à votre poste, ne déposez le glaive que quand tout aura passé au niveau de l'égalité et vous serez proclamés à juste titre les libérateurs du genre humain ».

PIET fils, SAUZEAU.

50

Les membres composant la société populaire et montagnarde de Gourdon, félicitent la Convention d'avoir rejeté la trêve qui lui avoit été proposée, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que la Montagne ait écrasé les tyrans, et sonné la liberté du monde; ils offrent leurs

fortunes et leurs bras pour la défense de la liberté.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Gourdon, s.d. A la Conv.] (2)

« La tyrannie a donc osé tenter de composer avec la liberté. Elle a osé vous proposer une trêve. Les fondateurs de la liberté ne composent jamais avec la tyrannie ; en rejetant cette horrible proposition, vous avez rempli vos devoirs, comme dans toutes les occasions exprimé le vœu du peuple français, et soutenu sa dignité ; poursuivez votre glorieuse carrière, restez à votre poste jusqu'à ce que la Montagne aura sonné la liberté au monde en écrasant tous les tyrans, et surtout qu'il n'y ait ni paix, ni trêve jusqu'à ce que l'infâme Pitt ait expié ses forfaits en perdant la vie dans les murs de Paris ou dans l'enceinte où l'infâme Toulon exista. Pour accomplir cet acte de justice sur un criminel contre le genre humain, il suffirait sans doute de vous, si nos moyens répondaient à votre énergie. Citoyens représentants, nous vous offrons nos fortunes, nos bras, parlez et nous partons ».

GATUMET (*v.-présid.*), MOLINIER (*secrét.*), MAYNIOL (*secrét.*).

51

La société populaire des sans-culottes d'Ambronay, département de l'Ain, écrit que les ennemis intérieurs tombent sous le glaive de la loi; que le gouvernement révolutionnaire en impose aux malveillans, et pousse avec rapidité le char de la Révolution. Elle invite la Convention à rester à son poste, et à n'entendre aucune proposition de paix. Si les rois coalisés vous la demandent, dit-elle, vous répondrez que la République française ne traite qu'avec les peuples qui ont cessé d'être esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Ambronay, 8 vent. II] (4)

« Législateurs,

Votre fermeté a sauvé la patrie : ses ennemis intérieurs périssent sous le glaive de la loi, le gouvernement révolutionnaire en imprimant sur le front des malveillans une salutaire terreur prend une marche active et pousse avec rapidité le char de la Révolution.

Au dehors, les satellites des tyrans sont chassés loin des frontières et le succès de nos armes rend inutiles les efforts des despotes coalisés. Ils voyent avec frémissement approcher l'heure où les peuples se réveilleront pour briser tous les sceptres, et sur les débris des trônes élever l'arbre de la Liberté. Les rois, dans leur impuissance, soupirent après la paix comme l'unique moyen de retenir encore des droits trop longtemps usurpés. Les lâches ! ils conçoivent

(1) P.V., XXXIII, 459. M.U., XXXVIII, 10 ; C. Eg., n° 580..

(2) C 295, pl. 996, p. 6. Reproduit dans Bⁿ, 30 vent.

(1) P.V., XXXIII, 459.

(2) C 295, pl. 996, p. 2.

(3) P.V., XXXIII, 459-60.

(4) C 295, pl. 996, p. 41.

bien que cette paix, loin d'assurer le bonheur des peuples qu'ils oppriment ne seroit pour eux que le sommeil de la mort ; mais ils ignorent sans doute que les François ont juré de ne poser les armes que lorsque les tyrans seront terrassés ; qu'il ne peut y avoir ni paix ni trêve avec des monstres qui trop longtemps ont dégradé l'humanité, et qu'un peuple libre n'en offre l'olive bienfaisante qu'à ceux qui le sont devenus comme lui.

Nos guerriers couvent de leurs bataillons nombreux le sol de la République et de nouvelles phalanges sont prêtes à se former : non seulement tous les Français brûlent de marcher, vaincre ou périr avec la liberté, mais animés d'un sentiment généreux, ils croiroient que leur gloire seroit imparfaite s'il restoit des despotes et si les peuples gémissaient encore dans l'esclavage.

Poursuivez Législateurs, votre brillante carrière, restez avec fermeté au poste où vous plaça la volonté nationale, et ne le quittez que lorsque les ennemis du dedans exterminés et les nations devenues libres vous permettront de donner vous-même son premier mouvement à la Constitution. Si les rois coalisés demandent la paix, vous leur direz : la République française ne reconnaît plus les tyrans et ne peut traiter qu'avec les peuples, lorsqu'ils auront cessé d'être esclaves.

Vive la République, la Liberté, l'égalité et la Montagne ».

COINTICOUR (*présid.*), PERROUT (*secrét.*), L. DELOISILLE (*secrét.*).

52

La société populaire et républicaine régénérée de Montargis applaudit au décret qui met en séquestre les biens des ennemis de la révolution, ainsi qu'à ceux que la Convention a rendus en faveur des nègres et des patriotes indigens.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Montargis, 20 vent. II. A la Conv.*] (2)

« Recevez courageux Montagnards, de la Société populaire de cette commune, notre reconnaissance bien sincère, tant sur le décret du séquestre des biens de tous les ennemis de la Révolution (terrible aux lâches, et aux scélérats qui paralisoient encore les mesures révolutionnaires) que sur ceux d'humanité et de fraternité que vous venez de rendre en faveur des indigents patriotes de la République française, ainsi que pour l'abolition de l'esclavage des hommes de couleurs.

C'est un grand exemple que vous donnez au monde ; les tyrans n'y verrons que leur honte, et les peuples, que le souverain bonheur.

Vive la République, Vive la Montagne !

S. et F. ».

LECOQ, BOITHEAU.

(1) P.V., XXXIII, 460.
(2) C 295, pl. 996, p. 67.

53

La société populaire de Pont-Audemer félicite la Convention d'avoir rendu la liberté aux nègres, et de les avoir réintégrés dans leurs droits naturels; elle voue ses bras à la défense de la raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Pont-Audemer, 12 vent. II*] (2)

« Citoyens législateurs,

Votre décret qui rappelle à la dignité d'honneur nos frères de toutes couleurs, a frappé d'étonnement les âmes vulgaires, et d'indignation tous les despotes ; le Republicain seul, dans ces tems d'embarras et d'agitation, a goûté une joie bien pure, en voyant rendre à ses semblables des droits qu'ils n'auroient jamais dû perdre. Il appartenoit aux représentants du peuple français, de donner au monde entier, ce grand exemple de justice et d'humanité.

Les tyrans avoient fait accroire à l'espèce avilie qui nous a précédée, que cette restitution des droits naturels de l'homme étoit impraticable, et cette horrible croyance étoit devenue l'un des articles de foi des prêtres et des nobles. Vous avez accoutumé la génération présente, Citoyens Législateurs, à ne plus ranger au nombre des brutes la classe nombreuse du peuple, et la postérité par vos bienfaites institutions n'aura plus, en vous bénissant, qu'à s'étonner de tant d'incroyables dégradations.

C'est l'empire de la Raison que vous établissez, les bras de tous les Français sont voués à sa défense, et vous pouvez, Citoyens législateurs, disposer de ceux des sans-culottes de la Société populaire de Pont-Audemer. S. et F. ».

SAVARY (*secrét.*), LAIGNEL (*présid.*).

54

Les sans-culottes composant la société populaire de Chalier-la-Montagne (3), département du Rhône, invitent le comité de salut public à continuer ses travaux, et la Convention à se maintenir dans cette attitude fière qui étonne les tyrans, et fait trembler les conspirateurs. Point de paix, point de trêve, disent-ils; le peuple français veut être libre et indépendant : point de demi mesures, elles ne serviroient qu'à tuer l'enthousiasme. Ils applaudissent au gouvernement révolutionnaire, et adhèrent aux sages dispositions qu'il renferme.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*Chalier-la-Montagne, 7 vent. II*] (5)

« Citoyens, représentants du peuple,

Vous avez abattu la tête du dernier de nos tyrans, et les sans-culottes ont applaudi : Vous avez présenté une Constitution républicaine, et

(1) P.V., XXXIII, 460.
(2) C 295, pl. 996, p. 60.
(3) Ci-dev. St-Laurent-de-Chamousset.
(4) P.V., XXXIII, 460.
(5) C 295, pl. 996, p. 63.